

Initiatives ministérielles

projet de loi à l'étape de la deuxième lecture pour le renvoyer au comité où on pourra l'examiner plus à fond.

Je vous remercie, monsieur le Président, ainsi que tous les députés à la Chambre, de l'attention que vous m'avez accordée.

M. Milliken: Monsieur le Président, pourrais-je avoir le consentement unanime de la Chambre à ce moment-ci pour revenir à l'étape de la présentation de rapports de comités? J'ai un très bref rapport du Comité de la procédure et des affaires de la Chambre que je voudrais présenter à la Chambre pour le faire adopter.

Le vice-président: Les députés ont tous entendu les termes de la motion; y a-t-il consentement unanime pour revenir à une étape antérieure?

Des voix: D'accord.

AFFAIRES COURANTES

[Français]

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

PROCÉDURE ET AFFAIRES DE LA CHAMBRE

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le cinquième rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre.

Le comité a recommandé que le nom de M. Hopkins soit substitué pour celui de M. Gagliano au Comité permanent des ressources naturelles. Cela complète le rapport et j'en proposerai l'adoption dans quelques minutes.

[Traduction]

M. Milliken: Je propose que le cinquième rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, présenté à la Chambre plus tôt aujourd'hui, soit adopté.

(La motion est adoptée.)

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

LE CODE CRIMINEL

La Chambre reprend l'étude de la motion.

M. Ted White (Vancouver-Nord): Monsieur le Président, je remercie le député de son exposé très divertissant. Lorsqu'il a parlé d'un bateau pris en chasse pendant des heures parce qu'il avait enfreint la loi, je n'ai pu m'empêcher de penser qu'on aurait traversé le tiers de l'Atlantique avant de finalement terminer les négociations et de sévir contre le bateau pris en faute. J'ai ensuite imaginé une situation où l'on demanderait aux membres de

l'équipage de quitter l'arrière du bateau parce qu'on s'apprêtait à viser le gouvernail.

Qu'arrivera-t-il si le bateau vire de bord? Leur dira-t-on de courir à l'arrière du bateau parce qu'on est sur le point de tirer sur la proue? Que fera-t-on si les gens à bord du bateau n'obtempèrent pas? Le député croit-il vraiment qu'il fait des suggestions utiles?

M. Mifflin: Monsieur le Président, je pourrais dire avec involonture que si je ne les croyais pas utiles, je ne les aurais pas faites. Je signale au député—à qui je fais l'honneur de répondre, même si, à mon avis, il essaie aussi d'être amusant—que l'on définit la force en question comme une force que l'on utilise avec l'intention de causer la mort ou qui est de nature à causer la mort ou des lésions corporelles graves.

Je ne connais pas les origines du député, mais il me semble quelqu'un de fort coloré. Il reconnaîtra toutefois sûrement que, fondamentalement, à n'importe quel moment ou endroit dans l'histoire, la nature humaine étant ce qu'elle est, la plupart des gens raisonnables essaient d'empêcher une organisation ou une personne d'utiliser pareille force contre une autre; c'est notamment prévu dans la loi tacite de la mer et des marins. C'est cette même loi qui exige fondamentalement d'un navire qu'il se porte au secours d'un autre qui est perdu en mer, ou dont un membre d'équipage est tombé à la mer ou qui connaît des difficultés de cette nature. Dernièrement, nous avons été témoins de nombreux incidents semblables.

• (1805)

Si j'avais été un marin dans une autre vie, j'aurais certainement évité le plus possible d'utiliser la force. Nul ne veut déployer pareille force. Nul ne veut endommager un bateau, et ce n'est peut-être pas nécessaire du reste. On peut vouloir détruire le gouvernail ou le moteur principal d'un bateau en mer, mais la dernière chose au monde que l'on puisse souhaiter à titre de garde-pêche ou de capitaine de bateau, c'est de devoir causer des lésions corporelles à quelqu'un.

Je ne suis pas certain d'avoir bien compris à quoi voulait venir le député quand il a parlé de faire passer l'équipage de l'arrière à l'avant du bateau ou vice versa. L'idée, en l'occurrence, c'est de faire évacuer l'endroit que l'on s'apprête à endommager, de manière que personne ne soit blessé. C'est de toute évidence le but recherché.

Si j'ai parlé d'un bateau qui était pris en chasse pendant des heures et des heures, c'était simplement pour expliquer à la Chambre que l'on fera pratiquement tout pour éviter d'en arriver là. On s'assurera que le message a été compris. On veillera à ce que le capitaine l'ait bien compris. Il ne s'agit certainement pas de traverser l'océan. Il faudra peut-être de une à dix heures et il se pourrait que le bateau soit immobilisé pendant tout ce temps.

Les détails techniques ne visaient qu'à illustrer la difficulté de recourir à une telle force en mer.